



TO INTERESTED PERSONS ENTITLED TO SIGN AN APPLICATION TO TAKE PART IN A REFERENDUM

concerning second draft resolution CA19 170242 approving specific proposal PP-111 so as to authorize the “Preschool” and “Specialized school” supplementary uses for the building at 3480-3484 boulevard Décarie, under the *By-law on specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable* (RCA02 17017), under the *By-law on specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable* (RCA02 17017) – File No. 1193558027

1. - Purpose of the second draft resolution and application to take part in a referendum

Following the public meeting held on August 21, 2019, the Borough Council adopted, at the regular meeting held on September 3, 2019, the above-mentioned second draft resolution CA19 170242.

The purpose of this second draft resolution is to authorize the “Preschool” and “Specialized school” uses for the level immediately above the ground floor of the building at 3480-3484 boulevard Décarie.

This second draft resolution contains provisions subject to approval by way of referendum. Consequently, they may be subject to an application by interested persons in the zone concerned (0740) and contiguous zones (0727, 0731 and 0737), to have these provisions submitted for their approval in accordance with the *Act respecting elections and referendums in municipalities*.

Articles subject to the approval of qualified voters are articles 2 and 3 of the second draft resolution CA19 170242.

2. - Description of zones

The plan describing the zone concerned and the contiguous zones may be consulted at the Accès Montréal Office, at 5160, boulevard Décarie, ground floor, from Monday to Friday between 8:30 a.m. and 5 p.m. The sector concerned by this notice is illustrated below:



3. - Conditions of validity of an application

To be valid, any application must state clearly the provision (the article) concerned and the zone from which it originates; be received at the Borough Office within eight days of the publication of this notice, i.e. no later than September 19, 2019 at 4:30 p.m. at the following address: Secrétaire d'arrondissement - Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, 5160, boulevard Décarie, suite 600, Montréal, Québec, H3X 2H9; and be signed by at least 12 interested persons in the zone from which it originates if there are more than 21 interested persons, or otherwise by a majority of the interested persons.

4. - Interested persons

Information to determine which interested persons are entitled to sign an application may be obtained from the Borough Office, by calling 514 868-4561.

5. – No applications

If there are no valid applications from one or more zones, the second draft resolution may be included in a resolution that does not need to be approved by persons eligible to vote.

6. – Consultation

This second draft resolution is available, in French, for consultation at the Accès Montréal Office, at 5160, boulevard Décarie, ground floor, from Monday to Friday between 8:30 a.m. and 5 p.m. A copy may be obtained, free of charge, by anyone who so requests. For additional information please call 514 868-4561.

This notice and the second draft resolution and related reports are also available, in French, on the borough Website, at **ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg**, under “Public notices.”

Given at Montréal this September 11, 2019.

Geneviève Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 3 septembre 2019

Résolution: CA19 170242

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-111

ATTENDU QUE le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-111 visant à autoriser les usages "école préscolaire et école spécialisée" pour le bâtiment situé au 3484, boulevard Décarie a été adopté à la séance ordinaire tenue le 25 juin 2019, conformément aux articles 124 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 6 août 2019 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution a été tenue le 21 août 2019, conformément aux articles 125 et 145.38 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-111 visant à autoriser les usages « école préscolaire et école spécialisée » pour le bâtiment situé au 3484, boulevard Décarie, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

CHAPITRE I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 4 139 546 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II AUTORISATIONS

2. En plus des usages déjà autorisés les usages "école préscolaire et "école spécialisée" sont autorisés à l'étage immédiatement supérieur au rez-de-chaussée aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 327.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

ANNEXE A
PLAN INTITULÉ « TERRITOIRE D'APPLICATION »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1193558027

Geneviève REEVES

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 4 septembre 2019

Dossier 1193558027

The map displays a residential neighborhood with the following streets and lots:

- Streets:** Avenue Northcliffe, Boulevard Décarie, Avenue Prud'homme, and Avenue Sherbrooke Ouest.
- Highlighted Lot:** 4 139 546 (located between Boulevard Décarie and Avenue Prud'homme).
- Other Lots:** 3571, 3569, 3565, 3559, 3551, 3545, 3539, 3533, 3527, 3521, 3515, 3505, 3501, 3493, 3487, 3483, 3479, 3471, 3465, 3461, 3455, 3451, 3441, 3435, 3433, 3421, 3415, 5275, 5251, 3478, 3472, 3464, 3458, 3489, 3475, 3469, 3457, 3445, 3502, 3488, 3482, 3470, 3440, 3434, 3424, 3422, 3466, 3460, 3454, 3448, 3442, 3436, 3430, 3420, 5301, 3477, 3467, 3453, 3447, 3425, 3419, 3411, 5339, 5325, 5353, 3516, 3510, 3504, 3498, 3492, 3486, 3480, 3474, 3468, 3462, 3456, 3450, 3444, 3438, 3426, 5336.

Identification		Numéro de dossier : 1193558027
Unité administrative responsable	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction	
Niveau décisionnel proposé	Conseil d'arrondissement	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas	
Projet	-	
Objet	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser les usages complémentaires " école préscolaire " et " école spécialisée " pour le bâtiment situé au 3484, boul. Décarie, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).	

Contenu

Contexte

L'école Multiethnique de Langues et de Cultures du Québec occupe des locaux du bâtiment situé au 3480-84, boulevard Décarie. Le bâtiment abrite également l'Église Évangéliste Coréenne de Montréal. Ce bâtiment est situé dans un secteur où ce type d'usage est autorisé uniquement au sous-sol. Afin de régulariser sa situation, l'école a déposé une demande de projet particulier (PPCMOI)

Le projet est admissible à une évaluation, dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

Décision(s) antérieure(s)

S.O.

Description

Propriété

Le site qui fait l'objet de la présente demande est situé sur le boulevard Décarie entre le chemin de la Côte-Saint-Luc au nord et la rue Sherbrooke Ouest au sud. La propriété est située dans un secteur majoritairement résidentiel composé de 1 ou 2 logements avec quelques insertions de bâtiments comprenant 6 logements. À sa limite nord, le terrain est bordé par le centre de réadaptation MAB-Mackay.

La propriété est également située à 500 m de la station de métro Vendôme

L'école Multiethnique de Langues et de Cultures du Québec (EMULCQ) est un organisme sans but lucratif (OSBL) ayant comme mission d'enseigner des langues et de promouvoir l'interculturalisme et de faciliter l'intégration des immigrants à la société québécoise. L'EMULCQ est un organisme partenaire du Ministère de l'Immigration et de la Diversité du Québec (MIDI) pour la francisation des immigrants et elle accueille approximativement 500 étudiants. Elle occupe les locaux situés à l'étage du bâtiment et un autre au sous-sol.

L'église coréenne est l'une des rares églises qui possède un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Projet

L'école occupe les locaux de l'église depuis 2017. Comme mentionné auparavant, le bâtiment est situé dans un secteur où les usages "école préscolaire" et école spécialisée" sont autorisés, mais uniquement au sous-sol. Cette disposition a été introduite au règlement afin de permettre une utilisation optimale des locaux des églises sans compromettre l'utilisation du rez-de-chaussée à des fins de lieux de culte qui est la vocation première des églises.

La demande vise donc à permettre d'utiliser les locaux situés à l'étage de l'église de façon optimale avec des usages qui sont déjà autorisés (au sous-sol uniquement) et qui sont compatibles avec le secteur.

Stationnement

La DAUSE a demandé au bureau technique de l'arrondissement la situation qui prévaut au niveau du stationnement dans le secteur. Les principaux aspects qui sont ressortis de cette analyse sont les suivants:

- le générateur le plus important dans le secteur est le Centre de réadaptation MAB-Mackay ;
- il n'y a pas de stationnement de courte durée (parcomètre ou 60 minutes max) à proximité du centre de réadaptation ;
- il y a quelques places de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) sur ce tronçon de rue (Boulevard Décarie) ;
- les bâtiments résidentiels ne sont pas tous pourvus de stationnement hors rue ;
- puisque l'école est située à une distance 500 m de l'édicule de métro Vendôme, elle devra aménager au moins 3 unités de stationnement ;
- depuis 2016, seulement 3 plaintes ont été déposées (1 en 2017 et 2 en 2018) ;
- l'arrondissement ne prévoit pas d'ajouter des places supplémentaires de SRRR dans un avenir rapproché dans ce secteur.

À la suite de cette analyse, les informations obtenues semblent démontrer qu'il n'y a pas de problématique au niveau du stationnement et que EMULCQ, qui occupe les lieux depuis 2017, n'a pas eu d'impact significatif sur la situation existante.

Patrimoine

Le bâtiment est identifié comme un lieu de culte d'intérêt. Cependant, comme la dérogation demandée concerne uniquement l'usage (qui est déjà autorisé de plein droit, mais au sous-sol uniquement) et qu'aucune modification extérieure ne sera apportée au bâtiment aucune recherche documentaire ou étude patrimoniale n'a été demandée.

Dérogation demandée

La dérogation demandée vise à autoriser les usages et "écoles préscolaires" et "écoles d'enseignement spécialisé" à l'étage du bâtiment.

Justification

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises fait une recommandation favorable à la demande pour les raisons suivantes:

- les usages demandés sont déjà autorisés de plein droit, mais seulement au sous-sol ;
- l'OSBL (l'école) facilite l'intégration des nouveaux arrivants et a un impact positif sur le volet social et culturel de la ville ;
- l'école ne semble pas générer d'impact important pour le stationnement dans le secteur (la majorité des étudiants se déplace en transport en commun) ;
- la demande remplit les conditions pour autoriser un projet particulier ;
- lors de sa séance du 29 mai 2019, le CCU a formulé une recommandation favorable à la demande de projet particulier.

Aspect(s) financier(s)

Développement durable

Impact(s) majeur(s)**Opération(s) de communication**

Août 2019 Publication d'un avis pour informer de la tenue d'une assemblée publique de consultation ;
Août 2019 Assemblée publique de consultation

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

25 juin 2019 Adoption du projet de résolution par le conseil d'arrondissement ;
Août 2019 Publication d'un avis pour informer de la tenue d'une assemblée publique de consultation ;
Août 2019 Assemblée publique de consultation ;
3 septembre 2019 Adoption du second projet de résolution par le conseil d'arrondissement ;
7 octobre 2019 Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution autorisant le PPCMOI

Conformité aux politiques , aux règlements et aux encadrements administratifs**Validation****Intervenant et Sens de l'intervention****Autre intervenant et Sens de l'intervention**

CCU / FAVORABLE

Parties prenantes

Pascal TROTTIER

Services

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Responsable du dossier

Dino CREDICO
Conseiller en aménagement
Tél. : 514 868-4463
Télécop. : 000-0000

Endossé par:

Lucie BÉDARD_URB
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux entreprises en arrondissement
Tél. : 514-872-2345
Télécop. : 000-0000
Date d'endossement : 2019-06-14 15:43:10

Approbation du Directeur de direction

Tél. :

Approuvé le :

Approbation du Directeur de service

Tél. :

Approuvé le :

Numéro de dossier : 1193558027